

Le Plessis Magi'

N°2-NOVEMBRE 2014



La rentrée scolaire



Terrassement de lagune à la station d'épuration



L'automne

*Journal d'informations municipales
du Plessis-Feu-Aussoux*



Editorial

Chers Ansoldiens,

L'heure de la rentrée a sonné !

Une **rentrée scolaire** particulière puisque cette année de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Vous pouvez retrouver le détail page 12 . J'en profite pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle directrice de l'école Primaire du Plessis-Feu-Aussoux : Madame Valérie STRUB et remercier les membres du Syndicat des écoles et plus spécialement Mme

Rietsch Evelyne, présidente et Mme Guyot Isabelle, vice-présidente pour avoir organisé rondement cette rentrée qui s'est déroulée dans la sérénité proposant des activités et un encadrement de qualité pour vos enfants.

Les travaux de notre **station d'épuration** avancent comme prévu et devraient se terminer avant la fin de l'année si les conditions météorologiques sont favorables. Vous pouvez suivre en image le déroulement des travaux sur le site internet. Ce nouvel équipement a nécessité un emprunt voté lors du conseil municipal du 3 septembre qui induit une augmentation de la taxe communale sur le prix de l'eau. Vous trouverez le détail du plan de financement et du nouveau coût page 21.

Cette fin d'année sera marquée par **plusieurs rendez-vous** :

Le 21 novembre : Soirée BEAUJOLAIS organisée par le CPFA. Nous vous y attendons nombreux !

Le 23 novembre : La municipalité invite les aînés à un repas.

Le 30 Novembre : Un sympathique Marché de Noël organisé sous la houlette de Mme Béatrice MABIRE. Un grand nombre de stands seront présents.

Le 13 décembre : Réunion d'information : Présentation du dispositif « Voisins Solidaires »

Le 14 décembre après-midi, le Père-Noël sera Présent au Plessis pour distribuer les cadeaux aux enfants et les adolescents auront le plaisir de s'amuser au Laser-Game de Brie-Comte-Robert.

Le 19 décembre à 19 heures je vous adresserai tous mes vœux autour d'un buffet.

Comme précédemment vous retrouverez dans ce Plessis Mag' les travaux réalisés, les projets et réflexion à venir.

Dans la rubrique « Tribune des habitants » nous avons le plaisir de vous communiquer un message de Mr VIROT Jean-Yves. Nous le remercions vivement.

Avant de vous laisser plonger dans ce nouveau Plessis Mag', je souhaiterais le dédier à deux personnes qui nous ont quittés : Mme BRETON Yvonne, Notre Doyenne qui avait fêté ses 100 ans en octobre 2013 entourée de sa famille et de ses amis, puis à Alain GRIMBERG, ancien conseiller municipal, à qui je rends hommage.

Bonne lecture à tous. A très bientôt,

Bien Sincèrement, Votre Maire

Isabelle PERIGAULT

Sommaire



- Editorialp.2
- Conseil Municipal.....p.4-11
- Rentrée scolairep.12-13
- Vie citoyenne.....p.14
- Agents municipaux.....p.15
- Sources de l'Yerres et commission «jeunes».....p.16
- Vie du village.....p.17-18
- Réalisations et travaux.....p.19-20
- Etudes et projets.....p.20
- Station d'épuration.....p.21
- Tribune des habitants.....p.22
- Etat Civil.....p.23
- Dates à retenir.....p.24



*Directeur de publication
Isabelle PERIGALT
Maire du PLESSIS FEU AUSSOUX
Coordination Générale
Elisabeth DE MORAIS
Rédaction et photographies
Commission et Service communication
Imprimé et distribué par nos soins*





Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 03 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 du mois de juillet à 20 h 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LE PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Pierre DUMONT, Elisabeth DE MORAIS, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Patrick CORRE, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE, Lucie BIDAULT, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS, Murielle GAZET, Lucette MARQUET.

Etait absente : Mme BOUTIGNY (pouvoir à Mme LEGRAND)

Secrétaire de séance : Mme DE MORAIS Elisabeth

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.123-13-3 relatif aux modifications simplifiées des plans locaux d'urbanisme.

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 5 mars 2014.

Vu la lettre de la Préfecture en date du 26 mai 2014, relative à l'entrée en vigueur de la loi ALUR et à la suppression des minima parcellaires comme des coefficients d'occupation des sols dans les plans locaux d'urbanisme.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

d'engager une procédure de modification simplifiée du P.L.U, afin de supprimer les minima parcellaire et les COS dans le règlement.

Obligation de dépôt d'une déclaration préalable

« Clôture - ravalement de façade - permis de démolir »

Le conseil municipal a décidé de soumettre les travaux de ravalement de façades, de clôture et de permis de démolir à déclaration préalable, conformément aux articles R.421-17-1 et R.421-12 et R.421-27 du code de l'urbanisme, et ce, à compter du 1^{er} août 2014.

CREATION D'UNE REGIE

Le conseil municipal a décidé de créer une régie pour la location de la salle de la mairie et les photocopies. Un courrier sera adressé au Trésorier de Rozay en Brie pour demander son avis à la création de cette régie.

INSTALLATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

Le conseil municipal autorise :



- le SDESM à installer sur le territoire de la commune une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides (l'emplacement reste à définir).

- Le maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux.

La participation financière de la commune est de 1 000 € sur un montant total de 10 000 €.

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur de la mairie étant très vétuste et le coût de la copie très élevée, il est nécessaire de le remplacer.

A l'issue d'une mise en concurrence, trois sociétés ont fait une proposition :

- COPYFAX

- GSE BUROTIC

- ESUS

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Sté COPYFAX qui propose un photocopieur pour un montant de 2 000 € HT et un tarif de 0,005 € HT/copie noir et blanc et 0,05 € HT/copie couleur.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2183.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2014

Suite aux diverses décisions budgétaires, il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes :

article	libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	4 400 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 400 €
202	Frais doc. urbanisme	150 €
21538	Autres réseaux	1 950 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 400 €
2184	Mobilier	- 1 300 €
2188	Autres	- 12 000 €
61522	Bâtiments	- 3 000 €
61523	Voies et réseaux	- 1 400 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie	7 200 €
2151	Réseaux de voirie	6 000 €

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- acceptent la convention « déneigement par salage des rues de la commune » entre M. PLOUVIER Thierry et la commune pour un forfait par passage de 90 € TTC.

- autorise le maire à signer cette convention.

DESIGNATION DES MEMBRES de la Commission Communale des Impôts Directs

Mme le Maire précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le conseil municipal propose une liste de 24 commissaires titulaires et suppléants qui sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal.



A l'intérieur de cette liste, le Directeur Régional des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu la demande du gouvernement de créer au sein de chaque conseil municipal de chaque communes de France une nouvelle fonction de « correspondant défense » dont le rôle sera d'une part, de relayer l'information sur les questions de défense auprès de la population et d'autre part, d'être l'interlocuteur privilégié dans la commune pour les armées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne Mme Lucette MARQUET, conseillère municipale, pour remplir cette fonction.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Le conseil municipal décide de ne pas s'opposer au transfert des pouvoirs de police du maire au Président de la communauté de communes qui s'applique dans 2 domaines :

- assainissement non collectif
- collecte des déchets

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune du PLESSIS FEU AUSSOUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;



- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune du PLESSIS FEU AUSSOUX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune du PLESSIS FEU AUSSOUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Questions diverses

Mme le maire informe :

- un devis a été demandé à l'entreprise CASSON pour le curage et le nivelage du fossé du chemin des Crêmezeaux angle de la route du tau.

Prix du devis : 700 € TTC.

Les travaux ont été réalisés.

- Suite à la grêle dans la nuit du 9 au 10/06 des tuiles de la toiture de l'école ont été cassées.

L'entreprise MCC a effectué les travaux pour un montant de 680 € TTC.

L'assurance nous a remboursé la somme de 380 €.

- le Conseil Général de Seine et Marne a attribué à la commune une subvention de 771 € pour l'entretien de la voirie.

- Les travaux de la station d'épuration commencent début juillet. Les réunions de chantier auront lieu le vendredi matin.

Pour le financement de cette station, des demandes de prêts ont été faites auprès de 3 organismes (Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Caisse d'Epargne).

- L'arrachement des lignes téléphoniques rue de la caumonnerie et de l'église est récurrente. L'étude pour l'enfouissement est lancée.

Mme le maire :

- remercie toute l'équipe municipale pour son investissement à la kermesse des écoles.
- informe que le prochain conseil aura lieu mercredi 3 septembre à 20h30.

Mme le maire laisse la parole au public :

Questions du public :

- Monsieur Varenne demande un panneau de signalisation pour ralentir la vitesse sur la RD 231.
- Monsieur Michenon demande le fauchage à l'entrée du village rue de la Caumonnerie jusqu'à la pancarte du Plessis et aussi à la sortie de la rue des peupliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Et les membres présents ont signé.



SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 du mois de septembre à 20 h 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LE PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaients présents :

Pierre DUMONT, Elisabeth DE MORAIS, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Patrick CORRE, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Guillaume MANCHETTE, Lucie BIDAULT, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS, Céline BOUTIGNY, Murielle GAZET, Lucette MARQUET.

Secrétaire de séance : Mme DOUKHAN

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

EMPRUNTS CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de construction de la station d'épuration.

Elle rappelle le plan de financement de ces travaux et dont le montant s'élève à la somme de 978 948 Euros.

Et propose les prêts ci-dessous destinés au financement de cet investissement :

- un prêt de 200 000 € auprès de la Caisse des Dépôts à un taux de 2 % sur 40 ans.
- un prêt avance TVA/subventions de 698 000 € auprès du CA BRIE PICARDIE à un taux de 2,20 % pour une durée de 36 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

- accepte cette proposition et autorise le maire à signer les contrats et toutes pièces s'y rapportant.

PROJET ENFOUISSEMENTS DES RESEAUX ELECTRIQUES

Après étude des propositions financières du SDESM annonçant un reste à la charge de la commune de 98 000 € environ toutes subventions déduites, le conseil municipal a décidé de reporter le projet d'enfouissements des réseaux électriques, rue de la caumonnerie et rue de l'église.

PROJET CONTRAT RURAL

Après avoir rencontré Monsieur VARNEY, du Conseil Général de Seine et Marne, il nous a été confirmé l'opportunité de déposer un contrat rural pour des opérations concernant :

- L'accessibilité
- La sécurité
- L'entretien du patrimoine etc...

Dans ce cadre, nous avons organisé une consultation de maitres d'œuvre.

Après analyse de la candidature de Monsieur ROSSIGNOL Olivier, Architecte DESA, 90 av. du Général de Gaulle 77340 Pontault Combault.



Le conseil municipal,

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur ROSSIGNOL Olivier, pour un montant de 9 000 € HT, estimant que ces compétences sont adaptées au projet, et que ces références correspondent aux futures opérations.
- AUTORISE le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

- Madame le maire expose au conseil municipal que :
- l'article 26 de la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, ou par une carte communale dans zone constructible.
- l'article 1529 VI du CGI (Code Général des Impôts) prévoit expressément que la délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.
- DIT que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle elle est exécutoire.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 juillet 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes pour la location de la salle de la mairie et les photocopies, à compter du 1^{er} octobre 2014.

CC des Sources de l'Yerres / Modification des statuts

VU l'article 11 des statuts de la communauté de communes des Sources de l'Yerres définissant les compétences optionnelles.

Sur une proposition formulée par le Président, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, s'est réuni le 23 juin 2014 pour intégrer la compétence « Voirie ZAC » ci-modifiant comme suit :

Article 11 – compétences optionnelles

La communauté de communes exerce en lieu et place des communes les compétences suivantes :

- La création, aménagement et entretien de la voirie ZAC d'intérêt communautaire :



La voirie (à l'exception des routes nationales et départementales) située au sein de la ZAC sur le territoire de la communauté, qui dessert les entreprises assujetties à la taxe professionnelle, implantées sur le territoire

Conformément à la loi du 13 août 2004, l'intérêt communautaire sera défini par délibération du conseil communautaire au plus tard dans les deux ans suivant l'adoption des présents statuts

En conséquence, Madame le Maire propose :

- l'adoption des statuts proposés et votés par la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres lors de sa réunion du 23 juin 2014.
- de demander à Mme la Préfète de Seine et Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres.

SUPPRESSION ET CRÉATION SIMULTANÉE d'un POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} Classe

Suite à une réorganisation des services de la mairie, il a lieu d'augmenter le temps d'entretien des locaux ;

Vu l'accord de l'agent acceptant la modification à la hausse de sa durée hebdomadaire de travail ;

Vu la demande d'avis du Comité Technique Paritaire ;

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 3 heures hebdomadaires à compter du 30 septembre 2014 ;
- de créer simultanément un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 3 h 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2014.

Adhésion d'une nouvelle collectivité au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE »

L'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2011 a prononcé la transformation du SIARV en Syndicat mixte à la carte, le SyAGE.

Une nouvelle collectivité a demandé son adhésion au SyAGE, à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » :

- Le Syndicat Mixte du Ru d'Yvron

La Commission Mixte Finances/Travaux, réunie le 17 juin 2014, ayant émis un avis favorable, il est proposé, au Comité Syndical, d'approuver la demande d'adhésion de cette nouvelle collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande d'adhésion de la nouvelle collectivité suivante : le Syndicat Mixte du Ru d'Yvron à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » du SyAGE.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Vu la délibération en date du 04 avril 2014 portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal,



Vu les observations de Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de Provins, en date du 07 juillet 2014,

Vu l'article L 2122-22.4 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RAPPORTE la délibération du 04 avril 2014, et modifie le point n°3 de l'article 1 comme suit :

(3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Questions diverses :

Mme le maire informe :

- d'un courrier réponse concernant une demande de la commune afin de limiter la vitesse à 50 km sur la RD231. La DDT a formulé une réponse négative argumentant que la faible longueur de bâti et l'environnement perçu avec les accotements enherbés ne rendent pas crédible et pertinent l'abaissement de la vitesse.
- les demandes de devis concernant l'élagage rue de la caumonnerie et rue de la fête.
- Courant novembre une réunion publique sera organisée afin de présenter le dispositif « Voisins Vigilants ».

Questions du public :

- M. Diat souhaite être informé sur le taux d'endettement de la commune.
- Mme Mabire soulève les problèmes de circulation et de sécurité aux heures et sorties d'école.
- Mme Monnier demande s'il est possible de profiter des prix préférentiels pour l'entrée de la piscine de Fontenay Trésigny.
- Mme le Maire explique que malheureusement non puisque la commune ne fait pas partie de leur communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.



La rentrée scolaire



Cette année la rentrée est synonyme de nouveauté!

En effet, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a changé les habitudes des élèves. Après plusieurs mois de réflexion et concertation, cette fois-ci c'est parti. Effective à partir de la rentrée, la réforme des rythmes scolaires se traduit par la réduction du temps d'enseignement journalier avec une demi-journée supplémentaire le mercredi matin et la mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) deux après-midi par semaine.

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux horaires pour cette année scolaire :

Horaires pour l'école Jean de La Fontaine à Voinsles :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 – 8 h 30	<i>Garderie (à l'école du Plessis-Feu-Aussoux)</i>				
Transport	<i>Planoy : 8h00 / Ecole Voinsles : 8h13 / Puits Fleuri : 8h15 / Villeneuve : 8h18 / Plessis : 8h28 / Villeneuve : 8h33 / Puits Fleuri : 8h36 / Ecole Voinsles : 8h40</i>				
8 h 45 – 11 h 45	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
Transport	<i>Plessis : 11h30 / Villeneuve : 11h35 / Puits Fleuri : 11h40 / Ecole Voinsles : 11h45 / Puits Fleuri : 11h50 / Villeneuve : 11h55 / Plessis : 12h00</i> <i>Plessis : 13h00 / Villeneuve : 13h05 / Puits Fleuri : 13h10 / Ecole Voinsles : 13h15 / Puits Fleuri : 13h20 / Villeneuve : 13h25 / Plessis : 13h30</i> <i>Pas de retour le mercredi après la cantine</i>				
13 h 15 – 15 h 30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15 h 30 – 16 h 30	APC / Jeux libres	TAP : - Sport - Etude dirigée - Travaux manuels - Musique		TAP : - Sport - Arts plastiques - Etude dirigée - Travaux manuels	Pause goûter
16 h 30 – 16 h 58	Pause goûter	Pause goûter		Pause goûter	
Transport	<i>Ecole Voinsles : 16h58 / Puits Fleuri : 17h02 / Villeneuve : 17h07 / Plessis : 17h12 / Villeneuve : 17h20 / Puits Fleuri : 17h23 / Ecole Voinsles : 17h25 / Planoy 17h35</i>				
17h10 – 18h10	<i>Garderie (à l'école du Plessis-Feu-Aussoux)</i>				



Horaires pour l'école du Plessis-Feu-Aussoux :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 – 8 h 30					
Transport	Planoy : 8h00 / Ecole Voinsles : 8h13 / Puits Fleuri : 8h15 / Villeneuve : 8h18 / Plessis : 8h28 / Villeneuve : 8h33 / Puits Fleuri : 8h36 / Ecole Voinsles : 8h40				
8 h 30 – 11 h 30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
Transport	Plessis : 11h30 / Villeneuve : 11h35 / Puits Fleuri : 11h40 / Ecole Voinsles : 11h45 / Puits Fleuri : 11h50 / Villeneuve : 11h55 / Plessis : 12h00 Plessis : 13h00 / Villeneuve : 13h05 / Puits Fleuri : 13h10 / Ecole Voinsles : 13h15 / Puits Fleuri : 13h20 / Villeneuve : 13h25 / Plessis : 13h30 <i>Pas de retour le mercredi après la cantine</i>				
13 h 30 – 15 h 45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15 h 45 – 16 h 45	APC / Jeux libres	TAP : - Sport - Etude dirigée - Arts plastiques		TAP : - Sport - Musique - Etude dirigée	Pause goûter
16 h 45 – 17 h 12	Pause goûter	Pause goûter		Pause goûter	
Transport	Ecole Voinsles : 16h58 / Puits Fleuri : 17h02 / Villeneuve : 17h07 / Plessis : 17h12 / Villeneuve : 17h20 / Puits Fleuri : 17h23 / Ecole Voinsles : 17h25 / Planoy 17h35				
17h12 – 18h10	Garderie				

Nous en profitons également pour vous présenter la nouvelle directrice de l'école du Plessis-Feu-Aussoux : Valérie STRUB, à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle occupait auparavant les mêmes fonctions à l'école Jean de la Fontaine et connaît donc parfaitement les deux écoles ainsi que les enfants et les familles.





Vie citoyenne

Dépôts sauvages



Comme vous pouvez le constater, des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants à différents endroits du village ont eu lieu.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes : il y a bien sûr d'abord les nuisances olfactives, les dangers sanitaires et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement **IRRESPONSABLE** mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Nous souhaitons informer les auteurs de ces indélicatesses qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

Ces comportements inciviques **NE SONT PAS ACCEPTABLES**. Ce sont les services de la commune et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Médiateur



Pierre DUMONT, 1er adjoint a été désigné Médiateur pour le Plessis-Feu-Aussoux.

Son rôle de Médiateur consiste à aider toute personne, physique ou morale, rencontrant des difficultés d'ordre privé.

Il accueille, écoute, oriente vers les services compétents et informe sur les meilleures démarches à suivre, assure la médiation entre les parties qui souhaitent trouver une issue à leur conflit ou à leurs difficultés.



Vous pouvez faire appel à lui en prenant rendez-vous directement auprès du secrétariat de la mairie : 0164041796



Nos agents municipaux à votre service

Secrétariat



Sylviane PRIEUR, adjoint administratif de 1ère classe, est en poste depuis 1996. Elle assure la gestion comptable de la commune. Elle est à votre disposition, aux horaires d'ouverture de la mairie, pour toutes vos demandes administratives.

Services techniques

Serge CARRAUD, adjoint technique principal de 2ème classe, est en poste depuis 2011. Il s'assure du bon fonctionnement des équipements publics, de la voirie et des réseaux divers. Il assure l'entretien des espaces verts.



Catherine ZANETTI, adjoint technique de 2ème classe, est en poste depuis 2012. Elle assure l'entretien des locaux de la mairie et de la salle des fêtes.



Nous saluons leur travail.



La Communauté de Communes des Sources de l'Yerres

Différentes manifestations sont organisées par la communauté de communes dont :

⇒ Salon du livre :



⇒ Les activités « jeunes » :



[Pour tous renseignements : www.cc-sourcesdelyerres.fr](http://www.cc-sourcesdelyerres.fr)

Commission Municipale « Jeunes »

Au cours du 1er trimestre 2015, la commission municipale « jeunes » va être réunie. Si vous avez entre 10 et 18 ans et que vous voulez participer à la vie de votre village, n'hésitez pas à nous contacter par mail (mairie.pfa@orange.fr). Nous reviendrons vers vous pour une 1ère date de réunion.

Nous en profitons également pour vous rappeler que le recensement est obligatoire l'année de vos 16 ans:





La vie du village

Kermesse du 28 juin 2014



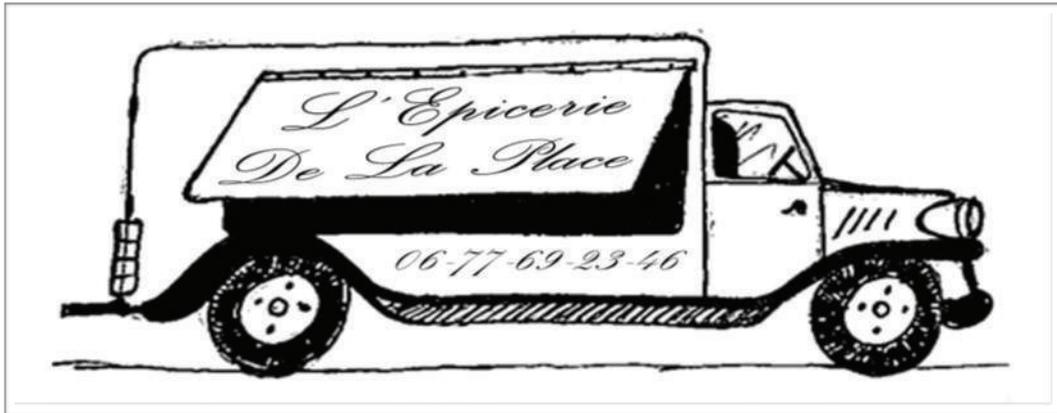
La kermesse de l'école s'est déroulée le 28 juin.

Le temps maussade nous a un peu taquiné mais n'a pas empêché le bon déroulement ni le succès de cette journée. Bravo aux enfants et à leurs enseignants pour les spectacles qu'ils ont présenté, encore une fois les parents étaient très enchantés. Merci à tous pour votre présence ou participation et coup de chapeau à tous les parents d'élèves et bénévoles qui se sont démenés pour préparer et organiser cet événement.





Nos commerçants



Nous vous informons que depuis mercredi 05 novembre 2014, l'épicerie de la Place s'arrête **devant l'école de 11h00 à 12h00** et cela pour mieux s'adapter à vos horaires.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT TOUTE COMMANDE
Stéphane 06.77.69.23.46

Les autres commerçants toujours à votre disposition pour vous servir, à savoir :



La boulangerie passe tous les jours, **sauf le mercredi**, à la mairie de 10h45 à 11h00 puis place de la Caumonnerie de 11h00 à 11h15. N'hésitez pas à commander vos pains ou viennoiseries à l'avance : 01.64.25.64.84



La vente de fruits et légumes le vendredi à partir de 16h30 chez M. LEPAIN au 5 route du Tau. Vous pouvez également commander en semaine : 06.87.47.81.63



La boucherie-charcuterie passe le jeudi entre 15h00 et 15h30 rue de la fête puis entre 16h00 et 16h30 rue de la Vacherie. Contact : 06.03.34.76.41



Les pizzas de Jean-Luc, le vendredi à partir de 17h30 rue de la Caumonnerie près de la D231. Passez vos commandes au : 06.47.62.09.78

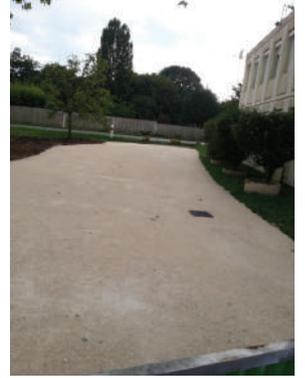


Réalisations et travaux

Placette D231

Création d'une tranchée et mise en place d'une évacuation d'eau. Réfection de la chaussée.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise RTP URBATIS pour un montant de 5499,60€.



Route de Grisien et chemin de Crêmezeaux



Rebouchage des différents trous et « nids de poules »

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise RTP URBATIS pour un montant de 1800.00€.

Fossé route du Tau



Curage du fossé

Les travaux ont été effectués par l'entreprise CASSON pour un montant de 700.00€.



Ecole du Plessis

Mise en sécurité et accessibilité de l'entrée de l'école.



Avant



Après



*Les travaux ont été réalisés par l'entreprise AERIS
pour un montant de 7140,85€*

Etudes et projets

Enfouissement des réseaux

Après l'étude des propositions financières du SDESM annonçant un reste à la charge de la commune de 98 000.00€ environ toutes subventions déduites, le conseil municipal a décidé de reporter le projet d'enfouissement des réseaux électriques des rues de la Caumonnerie et de l'Eglise.



Vidéo-protection



Les études menées en collaboration avec la gendarmerie concernant la vidéo-protection continuent et nous serons bientôt en mesure de vous annoncer le détail du projet et de sa mise en oeuvre.

Elagage

L'élagage des arbres de la commune est prévu au 1er trimestre 2015. Il concernera la rue de la fête, rue de la Caumonnerie ainsi que sa place.



La station d'épuration

Les travaux de la station d'épuration continuent et les conditions climatiques clémentes permettent aux entreprises de respecter les délais. Elle devrait être achevée pour le mois de décembre comme initialement prévu.

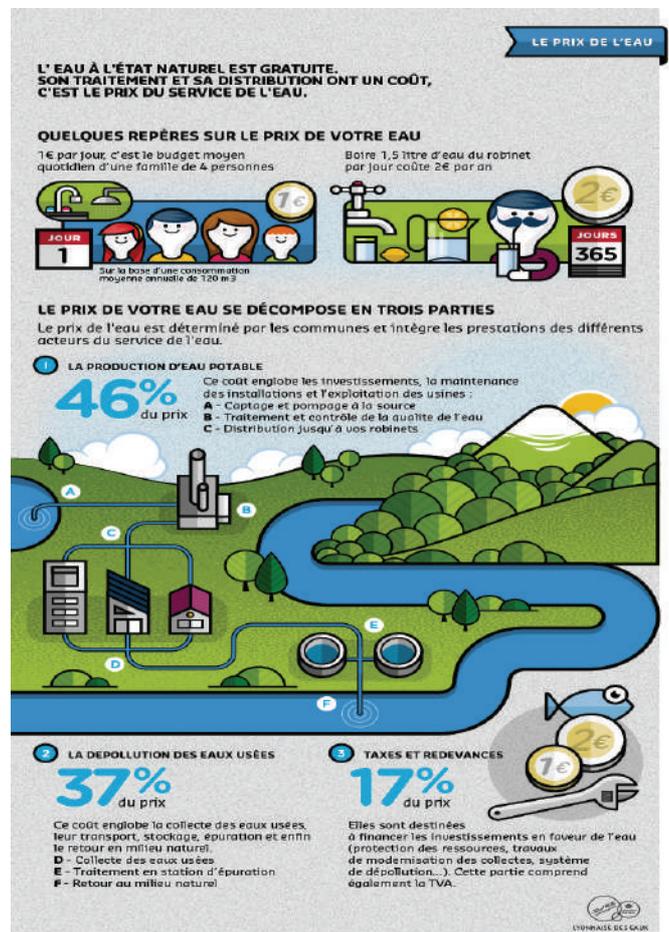


Cet ouvrage coûte 1 099 476,38 €, construction et études comprises. La commune a bénéficié de 576 935,50 € de subventions.

Afin de financer la station, la commune a souscrit un emprunt de 384 480,00 € ce qui représente 20 553,21 € de traite annuelle.

Pour faire face aux remboursements d'emprunt il est nécessaire d'augmenter le taux communal de 0,80 à 1,45 à compter de décembre 2014.

Celui-ci n'avait subi aucune augmentation depuis 2006.





La tribune des habitants



POUR LES JEUNES, UN GESTE CITOYEN !

Participer aux cérémonies commémoratives c'est d'abord pour nos enfants accomplir un devoir de mémoire.

Aux côtés des Anciens Combattants ils ont rendu hommage ce dernier 11 novembre aux soldats des deux dernières guerres mondiales ainsi qu'à tous les acteurs des conflits plus récents tout aussi meurtriers et trop souvent oubliés.

Ce geste est aussi pour eux une façon de prendre place dans la vie des communes et de commencer à assumer leur responsabilité de futurs citoyens.

FIONINA avec « sa » MARSEILLAISE magnifiquement interprétée et ses camarades de classe nous ont témoigné par leur présence au Monument aux Morts leur volonté et leur aptitude à entrer dans la communauté des citoyens dont ils seront bientôt les forces vives.

Merci à tous ceux qui les ont dirigés vers ce lieu de recueillement où se transmet notre Histoire et celle de la France.

VIVE LA PAIX !

Jean-Yves VIROT (Classe 54/1)

Vous habitez Le Plessis-Feu-Aussoux ?

Vous aimez écrire, prendre des photos, dessiner ? Ou vous vous intéressez tout simplement à la vie de votre village ?

Alors contactez-nous avant la fin février pour insérer un article dans notre prochain numéro.

Ce n'est ni un espace de communication municipale ou institutionnelle, ni une tribune politique mais tout simplement un encart qui vous est dédié.



Alain GRIMBERG

Alain,

C'est avec grande tristesse que lundi 29 septembre nous avons appris ton décès.

Cette nouvelle nous a glacés et a été brutale. Nous ne réalisons pas...
Après cela nous plongeons dans le souvenir et nous retenons que tu étais un homme qui adorait son métier et l'exerçait avec beaucoup de passion, d'ailleurs plusieurs habitants m'ont témoigné cela, une personne m'a même dit les yeux brillants : il a sauvé mon chien !

Mais tu étais aussi très connu de par ton investissement et ton implication dans la vie de notre village que tu aimais tant...

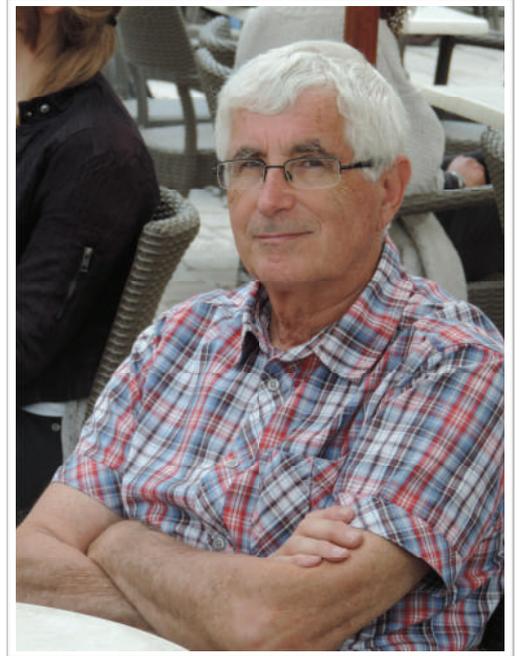
En effet, tu as été le premier Président du CPFA, tu as été membre du COVY et puis tu as été conseiller municipal pendant 6 ans auprès de Simone Dubuis.

Toujours de bonne humeur, souriant, à l'écoute, ouvert au dialogue.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons te rendre hommage et te remercier pour tout ce que tu as fait pour notre village et le bien être de ses habitants.

Nous transmettons à Catherine, tes enfants et petits enfants nos pensées les plus chaleureuses et toute notre sympathie.

Au revoir Alain, repose en paix....



Etat Civil

Naissances :

Nous félicitons les parents de :

Gabrielle MOUCHON, née le
16-06-2014



Nous ont quitté :

20-09-2014 : BRETON Yvonne
28-09-2014 : GRIMBERG Alain

Avec toutes nos condoléances

Baptême civil



Isabelle Perigault a célébré, samedi 13 octobre, le baptême civil de Tom et Théo ROUSSEAU, domiciliés à Villeneuve-la-Hurée, hameau de Voinsles.

Dates à retenir

11/11/2014 : Commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale à 10h30 à la mairie

23/11/2014 : Repas des Anciens à 12h00 à la mairie

30/11/2014 : Marché de Noël à la mairie à partir de 09h30

13/12/2014 : Réunion d'information dispositif « Voisins Solidaires » à 10h00

14/12/2014 : Noël des enfants à la mairie de 14h00 à 17h00

14/12/2014 : Noël des ados au Laser-Game, rendez-vous à la mairie à 13h15

19/12/2014 : Vœux du Maire à la mairie à partir de 19h00



Nous vous informons également que pendant les congés de fin d'année, la mairie sera ouverte les 22 et 23 décembre puis les 29 et 30 décembre.



Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014 afin de pouvoir voter pour les élections départementales et régionales de 2015.

MAIRIE DU PLESSIS-FEU-AUSSOUX
11 rue de l'Eglise
77540 LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX



TEL : 01.64.04.17.96
FAX : 01.64.04.11.52
E-mail : mairie.pfa@orange.fr

Retrouvez nous sur le web : www.le-plessis-feu-aussoux.fr



Petites étoiles de Noël

Recette du site cuisine.notrefamille.com



Ingédients

100 g de sucre
300 g de farine
200 g de beurre froid
1 sachet de sucre vanillé
1 cuillère à café de zestes d'orange
5 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger
1 cuillère à café de cannelle en poudre
1 oeuf
250 g de sucre glace
2 cuillères à soupe de limonade à l'orange
Des perles de sucre
Du sucre coloré

Préparation

Tamisez la farine sur le plan de travail avec le sucre, le sucre vanillé et les zestes d'orange. Faites un puits au milieu et mettez-y l'eau de fleur d'oranger, la cannelle et l'œuf. Mettez le beurre en flocons. Hachez au couteau pour obtenir des miettes. Pétrissez rapidement avec les mains, enveloppez dans du film alimentaire et réservez au frais pendant 30 minutes.

Abaissez la pâte sur le plan de travail fariné

Avec un emporte-pièces, découpez des étoiles et posez-les sur une plaque à pâtisserie beurrée. Faites-les cuire au four préchauffé à 180° pendant 10-12 minutes. Laissez les refroidir ensuite.

Préparez un glaçage avec la limonade, le sucre glace et 100 ml d'eau. Badigeonnez-en les étoiles et décorez-les avec les perles de sucre et le sucre coloré.

Détente

Pour les plus grands...

SUDOKU1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	7		3		6		5		
B				3	4			8	
C			2			5	4		
D					1	9		5	
E			9						8
F	5	6							9
G	8				9			2	
H	2					3			6
I	4	6						1	

SUDOKU2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	5								3
B	9	1						8	
C	8						6	5	7
D	6				8	9	5		
E						5	1	6	
F									8
G		6	3	4		7			
H				2		1	4		
I			4	5					7

SUDOKU3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	6	2					7		
B	4	9		8				6	5
C		1			2			4	
D		5			3	4	8		
E									7
F	1	8		9					
G				3		9			
H				6	1			9	
I	9			7					3

SUDOKU4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A					4			6	
B						3		7	
C		4		5					3
D					7		8		5
E	9		5		2	4		1	
F								4	
G			2						8
H			8	7	5				9
I		7				1			

Pour les plus jeunes...

